

**Réparations en mesure conservatoire sur sortie VMC pour
suppression des infiltrations chez M. MONTET**

Terrasse gravillon du R+8, bâtiment n°25-37
Travaux en mesure conservatoires sans garantie autre qu'une bonne et loyale exécution

N°	Désignation travaux	U	Q TOTAL	P.U. H.T.	TOTAL HT en EURO €
	Mise à disposition par le Maître d'Ouvrage d'une prise de courant et d'un point d'eau.	ENS	1,00	PM	
	Déplacement d'une équipe et son matériels.	ENS	1,00		- €
	Livraison et approvisionnement des matériaux.	ENS	1,00		- €
	Relevage de la protection gravillon au droit de la sortie VMC	ENS	1,00		- €
	Arrachage du complexe d'étanchéité et d'isolation jusqu'au pare vapeur, surface 25m².	ENS	1,00		- €
	Arrachage des relevés d'étanchéité au droit de la sortie VMC.	ENS	1,00		- €
	Pompage de l'eau présente sur le pare vapeur.	ENS	1,00		- €
	Réalisation d'un barrage au pare vapeur pour éviter toute migration de l'eau dans l'isolant. NB: Les réparations de fuites ponctuelles peuvent réapparaître ou se déplacer dans le temps.	ENS	1,00		
	Remplacement de l'isolation thermique existante, épaisseur 80mm, surface 25m².	ENS	1,00		- €
	Mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité bicouche élastomère, surface 25m².	ENS	1,00		- €
	Réalisation de relevés d'étanchéité par membrane aluminium au droit de la sortie VMC.	ENS	1,00		- €
	Remise en place de la protection gravillon.	ENS	1,00		- €
	Mise en sacs et évacuation des gravats.	ENS	1,00		- €
	TOTAL H.T. / L'ENSEMBLE FORFAITAIRE				5 500,00 €
	TVA 10 %				550,00 €
	MONTANT TTC				6 050,00 €

Le Chargé d'affaires.

A.CAVIER

Remarques à prendre en compte :

Non compris tous travaux non décrits.

Non compris prorata et insertion.

Mise à disposition des accès et emprises sur le chantier.

Mise à disposition d'un point d'eau et d'une prise de courant.

NB: Les interventions de dépannage et les réparations partielles, si elles solutionnent les problèmes, ne peuvent en aucun cas être garanties. Celles-ci ne bénéficient que d'un gage de **bonne et loyale exécution**, ne pouvant être considérées comme des solutions définitives présageant du bon fonctionnement ou de la bonne tenue des dits ouvrages, même à court terme. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée ou recherchée quant à leur pérennité.

Tout déplacement inutile sera facturé 450€ HT

Voir également nos conditions jointes au courrier.

Intervention prévue en 1 phase.

Mise à disposition par le donneur d'ordre (M.O.) des accès et emprises sur le chantier.

BM.BAT
3 Rue Eugene Houdry - 95410 GROSLAY
Tél.: 01 48 35 38 05
contact@bm-bat.com / bm-bat.com
Siret : 452 893 904 00036 - R.C.S PONTOISE
TVA N° : FR47 492 893 904 - APE 4399A